

DEC130685DR15

Décision donnant délégation de signature à Mme Nathalie Labat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5218 intitulée Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5218, intitulée Laboratoire de l'intégration, du matériau au système, dont le directeur est Pascal Fouillat ;

Vu la décision n° DEC122220INSIS portant nomination de M. Claude Pellet et Mme Nathalie Labat respectivement aux fonctions de directeur et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5218 intitulée « Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) » à compter du 1^{er} Octobre 2012.

Vu la décision n° DEC122874DR15 du 7 décembre 2012 donnant délégation de signature à M. Claude Pellet pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 5218 intitulée Laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS)

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie Labat, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, délégation est donnée à Mme Valérie Vigneras, Responsable du pôle PMC, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat et de Mme Valérie Vigneras, délégation est donnée à M. Yann Deval, Responsable du pôle PCS, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, de Mme Valérie Vigneras et de M. Yann Deval, délégation est donnée à M. Xavier Moreau, Responsable du pôle P3S, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, de Mme Valérie Vigneras, de M. Yann Deval et de M. Xavier Moreau, délégation est donnée à M. Bernard Veyret, Responsable du pôle PSI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie Labat, de Mme Valérie Vigneras, de M. Yann Deval, de M. Xavier Moreau et de M. Bernard Veyret, délégation est donnée à M. Laurent Courde, Administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

La décision n° DEC122874DR15 du 7 novembre 2012 susvisée est abrogée.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 21 février 2013

Le directeur d'unité

Claude Pellet